

Annexe technique à la décision n° 123, version du 15 septembre 2012
(annule et remplace la version du 30 juin 2011)

Données de pilotage des systèmes de formation

Rôles et responsabilités des différents partenaires dans l'établissement des données

1. Données recensées

Les données à fournir proviennent de l'ensemble des institutions de formation situées sur le territoire vaudois à l'exception des hautes écoles. Ces données comprennent :

- **Les données sur les élèves, apprenti-es et étudiant-e-s**
Ensemble des élèves, apprenti-es et étudiant-es qui suivent un programme d'enseignement d'une durée d'au moins un semestre aux niveaux CITE 0 à 5B (5A excepté).
- **Les données sur les classes**
Ensemble des classes des élèves, apprenti-es et étudiant-es concerné-es par le point précédent.
- **Les données sur le personnel des écoles**
Ensemble du personnel enseignant, titulaires d'un poste et dispensant un programme d'enseignement d'une durée d'au moins un semestre, (pour les remplaçant-es se reporter au manuel de l'OFS, p.8).
Ensemble du personnel de direction des écoles, directeurs et doyens, à l'exception du personnel administratif (secrétaire, réceptionniste, bibliothécaire, etc.).
- **Les données sur les diplômes délivrés**
Ensemble des diplômes délivrés par certaines institutions du secondaire II et de la formation tertiaire. La liste des établissements concernés est disponible sur le site de l'URSP (<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/ursp/statistiques/>).

2. Modalités de livraison

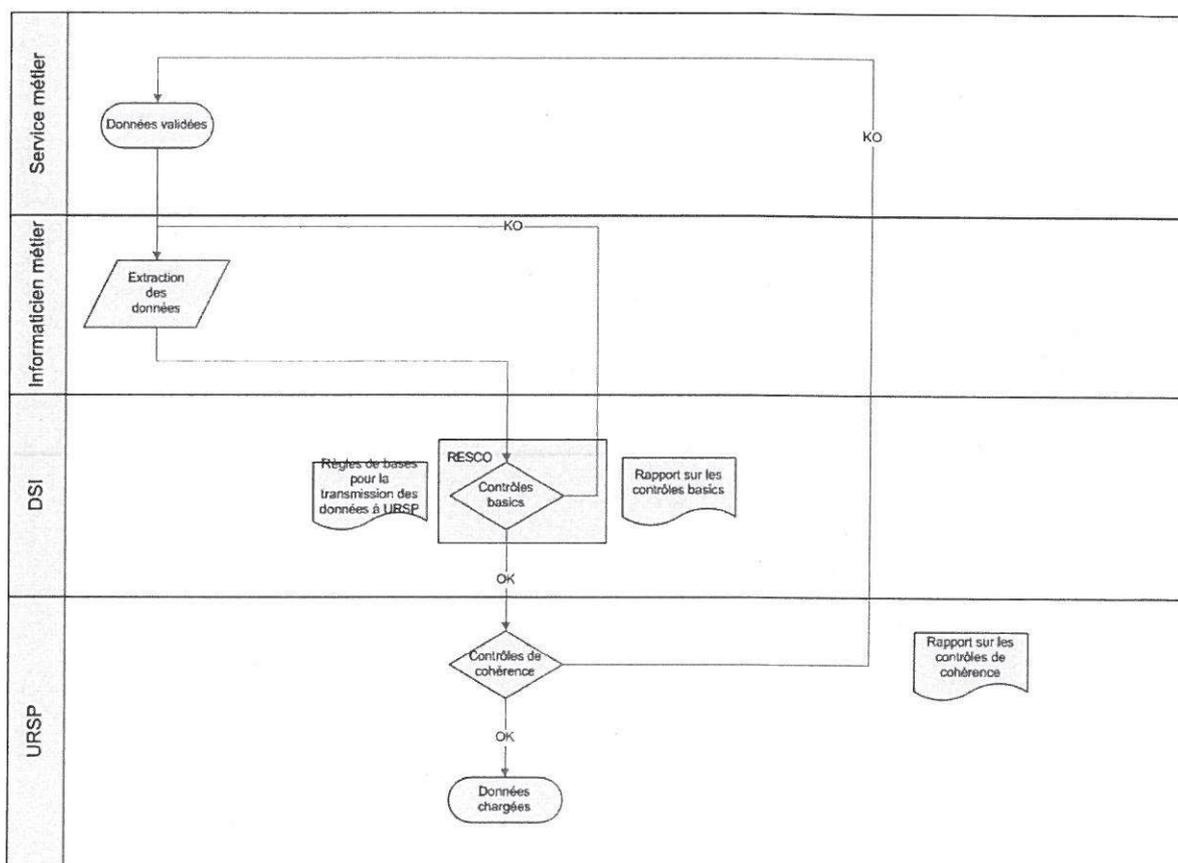
2.1. Format des données

- Les données doivent être fournies en format CSV avec un point-virgule (;) comme séparateur de champ et un double guillemet (") comme délimiteur de champ, le tout en codage Europe occidentale (Windows).
- La première ligne de chacun des fichiers doit contenir les noms des champs (Libellé court) et l'ordre des colonnes doit respecter celui précisé dans le point 4 (Données à fournir) de cette annexe technique
- La fourniture de l'ensemble des données listées est obligatoire, sauf exception spécifiée dans la colonne « remarque » des tableaux 4.1 à 4.4.

- Tous les codes à utiliser sont précisés sur le site de l'URSP et peuvent y être téléchargés : <http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/ursp/statistiques/>
- Le format et la codification des champs « nom » et « prénom » à utiliser est le même que celui du registre des personnes du Canton de Vaud (RCPers). Le détail est disponible sur le site de l'URSP.
- Les données fournies qui ne répondraient pas aux règles d'intégrité ou de plausibilité seront listées et retournées au service pour correction dans le système source.

2.2. Lieu de livraison

Dorénavant les jeux de données sont à envoyer à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) qui procède aux contrôles basiques d'intégrité (présence, conformité des codes utilisés, règles de plausibilité simples, etc) et les retourne au service concerné tant que les résultats ne sont pas positifs. Lorsque les données passent avec succès les tests, elles sont envoyées à l'URSP pour la validation et la consolidation "métier" départementale.



Les données doivent être livrées par courriel à demande-infoadmin.dfj@vd.ch ou sur CD/DVD à l'Etat de Vaud, Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), Direction des systèmes d'information (DSI), Pôle formation et culture, Avenue de Longemalle 1, 1020 Renens.

2.3. Échéances de livraison

Les données doivent être livrées au plus tard à la date ultime de livraison indiquée dans le tableau ci-après. Elles décrivent l'état de la situation à la date de référence indiquée.

| | Date de référence | Ultime date de livraison à la DSI | Ultime date de livraison à l'URSP |
|--|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Pour les élèves et les enseignants de l'enseignement obligatoire | 1er octobre | 15 novembre | 15 décembre |
| Pour les élèves et les enseignants de l'enseignement postobligatoire | 15 novembre | 15 décembre | 15 janvier |
| Pour les élèves et les enseignants de l'enseignement spécialisé | 1er octobre | 15 novembre | 15 décembre |
| Pour les diplômes du secondaire II | Année civile pendant laquelle débute l'année scolaire | 31 octobre | 1 ^{er} décembre |
| Pour les diplômes du tertiaire | Année civile pendant laquelle débute l'année scolaire | 15 décembre | 15 janvier |

3. Procédure de rappel

A la demande de l'OFS, une procédure de rappel se réalise en deux temps :

- L'URSP prend contact avec les livreurs de données qui tardent à transmettre les informations nécessaires. Après deux rappels infructueux, l'URSP doit informer l'OFS des retards et communiquer les coordonnées des livreurs de données concernés.
- L'OFS envoie au service concerné un rappel écrit et informe son service juridique.

4. Données à fournir

4.1. Données sur les élèves, apprenti-es et étudiant-es

| Libellé court | Libellé long | Format | Exemple | Réf. OFS | Remarque |
|----------------|---------------------------------|------------------------|---------|----------|----------|
| EN-TÊTE | | | | | |
| ANREF | Identifiant de l'année scolaire | 5 pos. alphanum. AA_AA | 10_11 | A.1 | |
| LIVREUR | Livreur de données | 20 pos. alphanum. | OPTI | A.3 | |

| Libellé court | Libellé long | Format | Exemple | Réf. OFS | Remarque |
|-----------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------|--|
| DATLIVR | Date de livraison | 10 pos. alphanum. AAAA.MM.JJ | 2010.11.15 | A.4 | |
| PERSONNE | | | | | |
| IDCLASSE | Identifiant de la classe | 9 pos. alphanum. EEEEnnnnn' | 567800003 | C.1 | Univoque. Par ex., pour l'enseignement obligatoire: EEEE est l'identifiant de l'établissement et nnnnn un numéro séquentiel attribué à la classe. L'identificateur de la classe doit aussi être présent dans les données liées aux classes Un même élève ne peut figurer qu'une seule fois dans la même classe. Chaque classe comporte au moins un élève. |
| NOMCLAS | Nom de la classe | 30 pos. alphanum. | 9VSO/02 | C.1 | |
| NUMDFJ | Identifiant DFJC de l'élève | 6 pos. num. | 240123 | --- | Univoque. A demander à l'URSP si inconnu. |
| NUMAVS | Identificateur OFS de l'élève | 16 pos. alphanum. | 645.2358.4756.23 | D.1.1.2 | Nouveau numéro AVS obligatoire. Pour les sans papiers sans N° AVS, le numéro sera composé de zéros. |
| NOM | Nom de l'élève | 40 pos. alphanum. | Péclet-Jaunin | --- | Selon livret de famille ou carte d'identité. Le format à utiliser est celui du RCPers (voir document sur le site URSP). |
| PRENOM | Prénom de l'élève | 30 pos. alphanum. | Jérémie Charles | --- | Selon livret de famille ou carte d'identité. Le format à utiliser est celui du RCPers (voir document sur le site URSP). |
| ADRES1 | Adresse 1 | 40 pos. alphanum. | 3, Ch. du Point-du-Jour | --- | |
| ADRES2 | Adresse 2 | 40 pos. alphanum. | c/ Mme Bluette Jominy | --- | |
| NUMPTT | N° postal | 10 pos. alphanum. | 1096 | --- | Si le domicile est à l'étranger, indiquer le pays par son code avant le N° postal : par exemple F-74200 pour la France |
| LOPPTT | Localité | 30 pos. alphanum. | Cully | --- | |
| SEXE | Sexe | 1 pos. num. | 1 | D.1.2 | Selon document officiel. 1 = M, 2 = F. |
| ANNAI | Année de naissance | 4 pos. alphanum. AAAA | 1982 | D.1.3 | Selon document officiel. L'âge de l'élève doit être plausible en fonction de la formation suivie et de l'année de programme. Par exemple, un élève de 7 ans au CIN nécessite une vérification. |
| MOINAI | Mois de naissance | 2 pos. alphanum. MM | 08 | D.1.3 | Selon document officiel. Avec un zéro précédant les nombres inférieurs à 10. |
| JOURNAI | Jour de naissance | 2 pos. alphanum. JJ | 28 | D.1.3 | Selon document officiel. Avec un zéro précédant les nombres inférieurs à 10. |
| NATLIB | Libellé de la nationalité | 30 pos. alphanum. | Luxembourg | D.2 | Voir site URSP. |
| NATCOD | Identifiant de la nationalité | 4 pos. num. | 8223 | D.2 | Voir site URSP. |
| LANGLIB | Libellé de la première langue | 20 pos. alphanum. | Français | D.3 | Voir site URSP. La première langue est la langue maternelle, pas nécessairement celle qui est la mieux maîtrisée par l'élève. |
| LANGCOD | Identifiant de la première langue | 3 pos. num. | 120 | D.3 | Voir site URSP. |
| COMDOM | Libellé de la commune de domicile | 30 pos. alphanum. | Essertines-sur-Yverdon | D.4.1 | Voir site URSP. |

| Libellé court | Libellé long | Format | Exemple | Réf. OFS | Remarque |
|---------------|---|-------------------|--|----------|---|
| COMCOD | Identifiant de la commune de domicile | 4 pos. num. | 5520 | | |
| TYPENSLIB | Libellé du type d'enseignement actuel | 80 pos. alphanum. | Ecole de maturité RRM biologie et chimie | | Voir site URSP. Un même élève ne peut suivre plus d'un type d'enseignement à plein temps. |
| TYPENSA | Identifiant du type d'enseignement actuel | 8 pos. alphanum. | 1670 | D.5.1 | La combinaison du type d'enseignement et de l'institution de formation est plausible. Par ex., un établissement primaire n'a pas de classe secondaire. |
| ANENSA | Année de programme actuelle | 2 pos. num. | 2 | D.5.2 | L'année de programme doit être plausible par rapport au type d'enseignement suivi. Par exemple, pas d'année de programme en classe D (code 99). |
| STATPRO | Statut du programme d'enseignement | 2 pos. num. | 10 | D.5.4 | Généralement programme d'enseignement normal (code 10). Autre : uniquement pour la scolarité obligatoire (voir site URSP). |
| MATUPRO | Enseignement visant la maturité professionnelle | 1 pos. num. | 3 | D.5.5 | Pour les élèves de maturité professionnelle intégrée : indication du type de maturité, voir site URSP. Autres élèves, code 0. |
| TYPENSP | Identifiant du type d'enseignement de l'année précédente | 8 pos. alphanum. | 1670 | D.5.6.1 | Le type d'enseignement actuel doit être plausible en regard du type d'enseignement suivi l'année précédente. Par exemple, un passage de 7VSO à 8VSB nécessite une vérification. |
| ANENSP | Année de programme de l'année précédente | 2 pos. num. | 1 | D.5.6.2 | |
| NUMEXT | Identifiant de l'élève dans la base du livreur de données | 20 pos. alphanum. | | -- | Libre |

4.2. Données sur les classes

| Libellé court | Libellé long | Format | Exemple | Réf. OFS | Remarque |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|------------|----------|--|
| EN-TETE | | | | | |
| ANREF | Identifiant de l'année scolaire | 5 pos. alphanum. AA_AA | 10_11 | A.1 | |
| LIVREUR | Livreur de données | 20 pos. alphanum. | DGEO | A.3 | |
| DATLIVR | Date de livraison | 10 pos. alphanum. AAAA.MM.JJ | 2010.11.15 | A.4 | |
| CLASSE | | | | | |
| IDCLASSE | Identifiant de la classe | 9 pos. alphanum. EEEEnnnnn | 201100003 | C.1 | Univoque. Par ex., pour l'enseignement obligatoire: EEEE est l'identifiant de l'établissement et nnnnn un numéro séquentiel attribué à la classe. L'identificateur de la classe doit aussi être présent dans les données liées aux élèves. Un même élève ne peut figurer qu'une seule fois dans la même classe. Chaque classe comporte au moins un élève. |

| Libellé court | Libellé long | Format | Exemple | Réf. OFS | Remarque |
|---------------|---------------------------------------|-------------------|-------------------|----------|--|
| NOMCLAS | Nom de la classe | 30 pos. alphanum. | 9VSO/02 | C.1 | |
| IDBATIM | Identifiant DFJC du bâtiment scolaire | 10 pos. num. | 201101 | | Selon la liste cantonale, voir site URSP. Chaque bâtiment comporte au moins une classe. |
| IDETABL | Identifiant de l'établissement | 4 pos. num. | 5011 | | Selon la liste cantonale, voir site URSP. |
| COMBAT | Commune du bâtiment scolaire | 4 pos. num. | 5520 | | Selon la liste cantonale, voir site URSP. |
| TYPCLAS | Type d'enseignement de la classe | 8 pos. alphanum. | 1200 | C.2 | Selon la liste cantonale, voir site URSP. |
| MODENS | Mode d'enseignement | 2 pos. num. | 10 | D.5.3 | Généralement à plein temps (code 10). Autre : uniquement pour Sec II, tertiaire, voir site URSP. |
| NAVSMAT | Identifiant OFS du maître de classe | 16 pos. alphanum. | 645.2358.4756.23 | B.1.1 | Univoque. Nouveau numéro AVS obligatoire. |
| NOMMAT | Nom du maître de classe | 40 pos. alphanum. | Regamay-Salvagnin | | Selon RCPers (voir document sur le site URSP). |
| PRENOMAT | Prénom du maître de classe | 30 pos. alphanum. | Rose Géraldine | | Selon RCPers (voir document sur le site URSP), sans virgule. |
| SEXEMAT | Sexe du maître de classe | 1 pos. num. | 2 | | 1 = M, 2 = F. |

4.3. Données sur le personnel des écoles

Pour le tertiaire B, voir aussi le point 4.

| Libellé court | Libellé long | Format | Exemple | Réf. OFS | Remarque |
|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|----------|--|
| EN-TETE | | | | | |
| ANREF | Identifiant de l'année scolaire | 5 pos. alphanum. AA_AA | 10_11 | A.1 | |
| LIVREUR | Livreur de données | 20 pos. alphanum. | OPTI | A.3 | |
| DATLIVR | Date de livraison | 10 pos. alphanum. AAAA.MM.JJ | 2010.11.15 | A.4 | |
| PERSONNE | | | | | |
| NSPEV | Identifiant SPEV de la personne | 6 pos. num. | 194142 | | |
| NAVSPERS | Identifiant OFS de la personne | 16 pos. alphanum. | 645.2358.4756.23 | B.1.1 | Univoque. Nouveau numéro AVS obligatoire. |
| NOMPERS | Nom de la personne | 40 pos. alphanum. | Regamay-Salvagnin | | Le format à utiliser est celui du RCPers (voir document sur le site URSP). |
| PRENOPERS | Prénom de la personne | 30 pos. alphanum. | Rose Géraldine | | Le format à utiliser est celui du RCPers (voir document sur le site URSP). |
| SEXEPERS | Sexe | 1 pos. Num. | 2 | B.1.2 | 1 = M, 2 = F. |
| ANNPERS | Année de naissance | 4 pos. alphanum. AAAA | 1962 | B.1.3 | L'âge doit se situer entre 19 et 66 ans. |
| MOISPERS | Mois de naissance | 2 pos. alphanum. MM | 08 | | Avec un zéro précédant les nombres inférieurs à 10. |
| JOURPERS | Jour de naissance | 2 pos. alphanum. JJ | 28 | | Avec un zéro précédant les nombres inférieurs à 10. |
| NATPERS | Identifiant de la nationalité | 4 pos. num. | 8100 | B.2 | Voir site URSP. |

| Libellé court | Libellé long | Format | Exemple | Réf. OFS | Remarque |
|-----------------|--|------------------|---------|--------------------|--|
| ANSERV | Nombre d'années de service dans l'enseignement | 2 pos. num. | 5 | B.3 | Entre 0 et 47 ans. Si la personne effectue sa 1 ^{re} année, la valeur inscrite doit être 0. |
| ACTIVITE | | | | | |
| NACT | Identifiant de l'activité | 2 pos. alphanum. | 1 | C.1 | Un même individu doit avoir au moins une activité mais peut en avoir plusieurs (une ligne par activité). L'activité pour le personnel enseignant ne comprend que l'enseignement. Les autres charges ne correspondant pas à une activité liée à la direction de l'école ne doivent pas être considérées (ex : responsable de bibliothèque, surveillance, coordination, ...). |
| CATPERS | Catégorie de personnel | 2 pos. num. | 10 | C.2 | 10 = personnel enseignant, 20 = personnel de direction des écoles. |
| TYPCONT | Type de contrat de travail | 1 pos. num. | 1 | C.3 | 1 = contrat de travail à durée indéterminée, 2 = contrat de travail à durée déterminée. |
| DIPLOM | Diplôme / Qualifications | 2 pos. num. | 11 | C.4 | Voir site URSP. |
| IDETABL | Identifiant de l'établissement | 4 pos. num. | 5011 | C.6 | Selon la liste cantonale, voir site URSP. |
| VOLACT | Volume d'activité | 2.2 pos. num. | 26.50 | C.7 | En périodes ou en heures hebdomadaires. ¹ En principe, le volume d'activité ne devrait pas être supérieur à la référence plein temps. |
| REFETP | Référence plein temps | 2.2 pos. num. | 28.00 | C.8 | En périodes ou en heures hebdomadaires. ¹ |
| TYPCLAS | Type d'enseignement de la classe | 8 pos. alphanum. | 1200 | C.2 SDL C.9 SPE | Selon la liste cantonale, voir site URSP. |

4.4. Données sur les diplômes délivrés

Valable uniquement pour certaines institutions du secondaire II et de la formation tertiaire, listes sur le site de l'URSP.

| Libellé court | Libellé long | Format | Exemple | Réf. OFS | Remarque |
|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|------------|----------|---|
| EN-TETE | | | | | |
| ANREF | Identifiant de l'année scolaire | 5 pos. alphanum. AA_AA | 10_11 | A.1 | |
| LIVREUR | Livreur de données | 20 pos. alphanum. | OPTI | A.3 | |
| DATLIVR | Date de livraison | 10 pos. alphanum. AAAA.MM.JJ | 2010.11.15 | A.4 | |
| PERSONNE | | | | | |
| NUMDFJ | Identifiant DFJC de l'élève | 6 pos. num. | 240123 | --- | Univoque. A demander à l'URSP si inconnu. L'identificateur de l'élève doit être identique à celui des données élèves des années précédentes (historique). |

¹ Pour le personnel enseignant, l'information doit être donnée en nombre de périodes hebdomadaires. Pour le personnel de direction, l'information doit être donnée en nombre d'heures hebdomadaires

| Libellé court | Libellé long | Format | Exemple | Réf. OFS | Remarque |
|---------------|---------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------|--|
| NUMAVS | Identificateur OFS de l'élève | 16 pos. alphanum. | 645.2358.4756.23 | B.1.1.2 | Univoque. Nouveau numéro AVS obligatoire. |
| NOM | Nom de l'élève | 40 pos. alphanum. | PECLET | --- | Selon livret de famille ou carte d'identité. Le format à utiliser est celui du RCPers (voir document sur le site URSP). |
| PRENOM | Prénom de l'élève | 30 pos. alphanum. | Jérémie Charles | --- | Selon livret de famille ou carte d'identité. Le format à utiliser est celui du RCPers (voir document sur le site URSP). |
| ADRES1 | Adresse 1 | 40 pos. alphanum. | 3, Ch. du Point-du-Jour | --- | |
| ADRES2 | Adresse 2 | 40 pos. alphanum. | c/ Mme Bluette Jominy | --- | |
| NUMPTT | N° postal | 10 pos. alphanum. | 1096 | --- | Si le domicile est à l'étranger, indiquer le pays par son code avant le N° postal : par exemple F-74200 pour la France |
| LOCPTT | Localité | 30 pos. alphanum. | Cully | --- | |
| SEXE | Sexe | 1 pos. num. | 1 | B.1.2 | Selon document officiel. 1 = M, 2 = F |
| ANNAI | Année de naissance | 4 pos. alphanum. AAAA | 1982 | B.1.3 | Selon document officiel. L'âge de l'élève doit être plausible en fonction de la formation suivie et de l'année de programme. |
| MOINAI | Mois de naissance | 2 pos. alphanum. MM | 08 | B.1.3 | Selon document officiel. Avec un zéro précédant les nombres inférieurs à 10. |
| JOURNAI | Jour de naissance | 2 pos. alphanum. JJ | 28 | B.1.3 | Selon document officiel. Avec un zéro précédant les nombres inférieurs à 10. |
| COMDOM | Libellé de la commune de domicile | 30 pos. alphanum. | Essertines-sur-Yverdon | | |
| COMCOD | Identifiant de la commune de domicile | 4 pos. num. | 5520 | B.2.1 | Selon la liste OFS (voir site URSP). |
| IDETABL | Identifiant de l'établissement | 4 pos. num. | 5011 | | Selon la liste cantonale (voir site URSP). |
| TYPFORM | Type de formation | 15 pos. num. | 103110000 | C.3 | Selon la liste OFS différente des types d'enseignement (voir site URSP). La combinaison entre le type de formation et l'école doit être plausible. |
| TYPEXA | Type d'examen | 1 pos. num. | 2 | C.4 | Examen organisé par l'école (code 2) ou par une autre instance (voir site URSP). |
| DATEXA | Date d'examen | 10 pos. alphanum. AAAA.MM.JJ | 2010.11.15 | C.5 | Date de l'examen ou de la remise du diplôme. |
| NOEXA | N° de l'examen | 1 pos. num. | 1 | C.6 | Numéro d'ordre pour les élèves qui se présentent à plusieurs examens ou sessions d'examens durant l'année civile (Par ex. Examen No 1 = session examen de juin (échec); Examen No 2 = session examen de septembre (réussite)). |
| RESEXA | Résultat de l'examen | 1 pos. num. | 1 | C.7 | Selon la liste OFS. 0 = échec, 1 = réussite. |

5. Précisions pour les institutions du tertiaire B

Seul le relevé pour le personnel en exercice dans une école supérieure (ES) est obligatoire. Le personnel des autres institutions tertiaires n'est pas relevé.

Le tertiaire B est caractérisé, dans certains cas, par des formations dispensées de manière modulaire (modules, cours-blocs, ...). Le recensement s'adresse à l'ensemble des enseignants, même à ceux qui exercent leur activité à un autre moment de l'année, hors du jour de référence, pendant un semestre au moins (voir points 5.1 et 5.2. du manuel OFS).

Le nombre d'années de service est facultatif pour ce niveau d'enseignement. S'il n'est pas relevé, le champ *nombre d'années de service* restera vide.

Pour les enseignants de formation professionnelle supérieure dont le type d'enseignement (variable C9) est 55000000, la référence plein temps est facultative. S'il n'est pas relevé, le champ *référence plein temps* restera vide.

6. Documents de référence

- Toutes les tables et les documents de référence peuvent téléchargées du site de l'URSP : <http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/ursp/statistiques/>
- Modernisation de la statistique de la formation de l'OFS, généralités
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/10.html>
- Modernisation de la statistique de la formation de l'OFS, manuels techniques
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/ursp/statistiques/documents>
- Outil Excel fourni par l'OFS contenant les normes pour le canton de Vaud (outil spécifique à chaque canton, utilisé par les écoles privées)
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/ursp/statistiques/documents>

7. Entrée en vigueur

La présente version de l'annexe technique de la directive 123 entre en vigueur le 15 septembre 2012.

8. Personnes de contact

Pour tout renseignement complémentaire ou toute suggestion d'amélioration de l'annexe technique :

- Responsable cantonale des statistiques : Sylvie Leuenberger Zanetta, sylvie.leuenberger-zanetta@vd.ch, 021 316 06 23
- Cédric Brand, adjoint du Secrétaire général, en charge des dossiers informatiques départementaux, cedric.brand@vd.ch, 021 316 30 44

Le Secrétaire général du DFJC


Jean-Paul Jubin